

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017 AU FOYER POLYVALENT DE DRUSENHEIM

Sous la présidence de **Monsieur Jacky KELLER, Maire**

Conseillers élus	29	
	Du point 1 à 3	Du point 4 à 9
Conseillers présents	18	19
Conseillers absents	11	10
Procurations	8	8

Membres présents :

Mesdames, Messieurs, **Jérôme DIETRICH, Yolande WOLFF, Robert BERLING, Nicolas KORMANN, Michel KLEIN, Marie-Odile PETER, Denise HOCH, Dominique HAMM, Bernard EICHWALD, Dominique CHAUMONT, Claudine MULLER, Richard KORMANN, Nathalie ROOS, Joëlle LETZELTER, Fernand KIENTZ, Angèle PETER, Jean-Michel KLINGLER, Véronique STEINMETZ (présente à partir du point 4).**

Membres absents avec procuration :

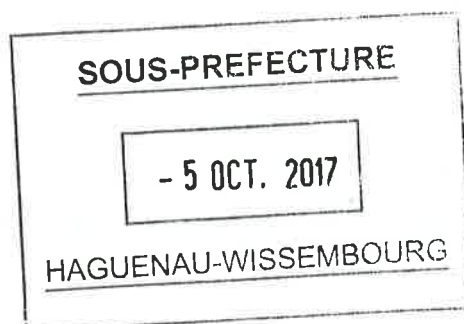
Mesdames, Messieurs, **Marie-Anne JULIEN, Valentin SCHOTT, Laurence DIETRICH, Patrick SCHWOOB, Patrick KORMANN, Nadège ULRICH, Marcel VIERLING, Michel NONNENMACHER,** qui ont donné respectivement procuration à Mesdames, Messieurs **Jacky KELLER, Nicolas KORMANN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Denise HOCH, Jean Michel KLINGLER, Fernand KIENTZ.**

Membres absents sans procuration :

Thomas KORMANN et Doris ATANAZIO

Secrétaire de séance : **Monsieur Jérôme DIETRICH**

Assistait en outre : **Madame Armelle LESECQ - DGS, Monsieur Robert TRIMOLE - DST**



1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

VU l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant qu'un secrétaire de séance est désigné par les membres du Conseil Municipal.

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la désignation de Monsieur Jérôme DIETRICH comme secrétaire de séance

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017

VU le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

ADOpte le procès-verbal dans les formes et rédaction proposées

3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE 2017/2018

VU les explications de Monsieur le Maire, Jacky KELLER, concernant la demande de subvention de l'ACAL au titre de la programmation culturelle 2017/2018

CONSIDERANT la qualité et la diversité du programme culturel ci-dessous :

Spectacles	Genre	Coût global	Recettes estimées	Autres recettes	Subvention Commune	Année budgétaire
Top départ de la saison	Présentation	840 €	0 €		840 €	2017
Cristian Sida	Exposition	1 575 €	0 €		1 575 €	2017
Jam Session 2017 (2x)	Concert	420 €	0 €		420 €	2017
Raymond Devos	Théâtre	3 940 €	2 940 €		1 000 €	2017
La légèreté du monde	Exposition	2 940 €	0 €		2 940 €	2017
ABBA for Ever	Concert	11 580 €	8 580 €		3 000 €	2017
Des sons, des couleurs, des pays	Concert	4 530 €	2 700 €		1 830 €	2017
Le père Noël est une ordure	Théâtre	4 545 €	3 225 €		1 320 €	2017

Spectacles	Genre	Coût global	Recettes estimées	Autres recettes	Subvention Commune	Année budgétaire
Néo Noël	Spectacle musical	2 135 €	1 200 €		935 €	2017
Contes du temps de Noël	Veillée	975 €	0 €		975 €	2017
La Forlane	Concert	315 €	0 €		315 €	2017
Jam Session 2018 (3x)	Concert	630 €	0 €		630 €	2018
Other realities	Exposition	1 890 €	0 €		1 890 €	2018
Quatuor Yako	Concert	3 380 €	0 €	2 765 €	615 €	2018
Hymne à l'amour	Spectacle musical	4 850 €	2 950 €		1 900 €	2018
L'Or du Rhin	Exposition	1 575 €	0 €		1 575 €	2018
La boulangère a des écus	Spectacle musical	5 250 €	5 250 €		0 €	2018
Priscilla Betti et Christophe Licata	Concert	7 030 €	7 030 €		0 €	2018
Graines de talents	Concours	4 340 €	4 340 €		0 €	2018
Capitaine Sprutz	Spectacle	3 620 €	3 220 €		400 €	2018
Les Stentors	Concert	26 870 €	22 580 €		4 290 €	2018
Plakat Wand Kunst	Exposition	8 190 €	0 €		8 190 €	2018
Les Brunettes	Concert	3 750 €	2 550 €		1 200 €	2018
Le Récital	Spectacle musical	9 765 €	2 550 €	6 000 €	1 215 €	2018

Spectacles jeunesse	Genre	Coût global	Recettes estimées	Autres recettes	Subvention Commune	Année budgétaire
Les bruits du noir	Spectacle musical	3 620 €	2 000 €	500 €	1 120 €	2018
L'Odyssée de Moti	Spectacle	2 940 €	2 500 €		440 €	2018
Paradis	Théâtre	3 780 €	2 000 €		1 780 €	2018
Le choix des arbres	Spectacle	3 255 €	1 500 €		1 755 €	2018
A la croisée des chemins	Contes	2 800 €	2 500 €		300 €	2018
Corps et graphie	Spectacle scolaire	8 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	2018
Total pour la saison 2017/2018		139 330 €	79 615 €	13 265 €	46 450 €	

CONSIDERANT que subvention communale de 46 450 € pour la saison 2017/2018 est « à cheval » sur deux exercices budgétaires :

- 15 150 € sur l'exercice budgétaire 2017 couvert par la subvention votée le 24 janvier 2017
- 31 300 € sur l'exercice budgétaire 2018

CONSIDERANT que la subvention sur l'exercice budgétaire 2018 restera en deçà des 50 000 € car il conviendra d'ajouter aux 31 300 € un budget de 3 000 € pour des formations / informations et de 15 000 € pour la future saison 2018/2017 impactant l'exercice budgétaire 2018, soit un budget 2018 global de 49 300 €.

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A LA MAJORITE

*(Ne participe pas au vote de la présente délibération Mesdames Yolande WOLFF,
Denise HOCH, Nathalie ROOS ainsi que Messieurs Jacky KELLER, Jérôme DIETRICH,
Michel KLEIN et Bernard EICHWALD)*

APPROUVE le budget de la saison culturelle 2017/2018,

S'ENGAGE à inscrire la participation financière de la Commune pour l'exercice budgétaire 2018 de 49 300 € au budget primitif 2018

4. ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

VU la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 instituant un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité (TCFE).

VU la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 et notamment l'article 37 (V) simplifiant les règles des coefficients multiplicateurs dont la valeur peut être fixée à 0, 2, 4, 6, 8 et 8,50.

VU la délibération du conseil municipal du 29 décembre 2009 instaurant cette taxe

VU la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2014 fixant le coefficient multiplicateur de la TCFE à 4.

CONSIDERANT que cette taxe permet de financer les travaux d'enfouissement des lignes électriques et le renforcement du réseau électrique

CONSIDERANT la proposition de certains membres du conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, de fixer le taux de la TCFE à 6%

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE

FIXE le taux de la TCFE à 6%

5. ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

VU l'article L-2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la dotation de solidarité rurale (DSR) est répartie proportionnellement à hauteur de 30% de son montant selon la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

VU l'article L-141-3 du code de la voirie routière indiquant que le classement en voies communales est prononcé par le conseil municipal

CONSIDERANT les nouvelles voiries issues du lotissement Stockwoert 2 phase 2

CONSIDERANT que les voies à caractère de chemin peuvent être prises en compte à conditions qu'elles soient ouvertes à la circulation routière

CONSIDERANT la mise à jour des longueurs de voirie comme suit :

	Anciennes données (délibération du 29/09/2015)	Données actualisées
Longueur totale des rues	26 059 m	
Rue de l'Eau Claire		+ 94 m
Rue des Haies Fleuries		+ 88 m
Rue des Genêts		+ 294 m
Rue des Lauriers		+ 365 m
Longueur des rues actualisées		26 900 m
Chemin ouvert à la circulation	2 167 m	2 167 m
TOTAL	28 226 m	29 067 m

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'actualisation de la longueur de la voirie communale dont le linéaire s'établit à 29 067 mètres

6. COMPTE RENDU DE DELEGATION DE SIGNATURE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du 22 avril 2014 stipulant les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire

VU le code des marchés publics et notamment l'article 26 modifié par Décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 - art. 1 modifiant les seuils applicables aux marchés publics

CONSIDERANT la consultation des entreprises faite sous la forme de la procédure adaptée, après avis à appel à concurrence publié le 15 mai 2017

HÔTEL DE VILLE - 67, rue du Général de Gaulle - 67410 Drusenheim
 tél. 03 88 067 410 - fax 03 88 534 466 - mairie@drusenheim.fr - www.drusenheim.fr

CONSIDERANT l'ouverture des plis le 30 mai 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

PREND ACTE de l'attribution des marchés suivants :

- Aménagements extérieurs : SOTRAVEST pour 87 762,32 € TTC
- Mobilier : TERTIA pour 182 943,22 € TTC
- Informatique : ESI pour 9 103,96 € TTC (pc) et DATA SYSTEM pour 22 872 € TTC (serveur)

7. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2007 créant le poste d'ATSEM avec un coefficient d'emploi de 28/35^e.

VU la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 19 septembre 2017

CONSIDERANT que Madame Patricia Krauss accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service.

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la modification du temps de travail hebdomadaire du poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe de 28 heures à 27 heures.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

8. CONVENTION CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis 2014, des conventions de prestations de services ont été établies entre la Communauté de Communes du Pays Rhénan et des communes membres. La commune de Drusenheim met à disposition de la communauté de communes ses services techniques pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts du multi-accueil, de la zone d'activité Herdlach 1, du siège de la communauté de communes et de la piscine.

Lors de sa séance du 19 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement, pour une durée de trois ans, de la convention de prestations de services par les communes pour le compte de la communauté de communes.

VU l'article L-5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux communes de réaliser des prestations de services pour le compte de la communauté de communes.

VU la convention-cadre de prestations de services annexée

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le renouvellement, pour une durée de trois ans, de la convention-cadre de prestations de services entre la commune et la communauté de communes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN ET DES RAPPORTS ANNUELS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU SMITOM ET DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SDEA PERIMETRE DE SOUFFLENHEIM ET ENVIRONS

VU l'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant que le président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement

VU les articles D-2224-1 à D-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant que soit présenté au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour le traitement des déchets et pour le service de la gestion de l'eau potable

CONSIDERANT que ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

PREND ACTE :

- du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan
- du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de service de traitement des déchets du SMITOM
- du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de service public d'eau potable du SDEA périmètre de Soufflenheim et environs

Pour extrait conforme

A Drusenheim, le 3 octobre 2017

Le Maire,

Jacky KELLER

